

LE GOUVERNEMENT JOUÉ AVEC NOTRE AVENIR



Allocations d'insertion en sursis



WWW.JEUNES-CSC.BE



LE GOUVERNEMENT JOUE AVEC NOTRE AVENIR

LA PROTECTION SOCIALE, PARCOURS DU COMBATTANT, UN JEU IMPOSÉ PAR LE GOUVERNEMENT

But du jeu

Décrocher ton droit aux allocations d'insertion.



Comment jouer ?

Chaque case correspond à une année d'étude. Tu disposes de 17 cases (17 années d'étude) pour terminer ton parcours scolaire. Si tu ne termines pas à temps, tu perds la partie et tu n'auras jamais droit aux allocations d'insertion.

Carte Joker



Si tu es né(e) après le 15 septembre, tu disposes d'office d'une carte Joker (sans seconde session). Si tu es né(e) entre le 08 août et le 15 septembre, tu disposeras d'une carte Joker si tu finis ta dernière année sans seconde session. Garde précieusement cette carte, elle te permettra à tout moment de transformer une case «échec» en case «réussite».

Fin de la partie

• **Tu gagnes la partie** : dans ce cas, avant de bénéficier des allocations d'insertion, tu devras attendre 1 an (stage d'insertion) pendant lequel, tu devras activement chercher un emploi.

C'est une nouvelle partie de jeu qui commence, cette fois avec l'ONEM. D'autres embûches seront placées sur ton chemin.

• **Tu perds la partie** : dans ce cas, avant de percevoir la moindre allocation, tu devras travailler pendant l'équivalent d'un an à temps plein sur une période de maximum 21 mois. Sois patient, ça va prendre du temps !

- **Prénom** : Clémentine
- **Date de naissance** : 20/04/1991
- **Nombre d'années d'étude accordées** : 17
- **Années effectuées** : 18
- **Parcours scolaire** : 4 ans en Arts de Diffusion (3 ans de bac + 1 an de master) + 1 master en mise en scène (Suisse)



Carte Destin

Vous avez l'opportunité de suivre un master complémentaire dans une Ecole réputée de Lausanne (Suisse). C'est une chance pour vous !

« Malgré un parcours sans faute, je n'aurai pas droit aux allocations d'insertion. Je l'ai appris lorsque j'ai été m'inscrire au Forem. »

-01

Départ

1^e primaire

2^e primaire

3^e primaire

1^e master (Ecole)

2^e master (Ecole)

4^e primaire



? Arrivée ?

Clémentine n'a pas terminé ses études à temps. Elle n'aura jamais droit aux allocations d'insertion

5^e primaire

6^e primaire

1^e secondaire

5^e secondaire

4^e secondaire

3^e secondaire

2^e secondaire

1^e master (institut)

3^e bac (institut)

2^e bac (institut)

1^e bac (institut)

6^e secondaire





LE GOUVERNEMENT JOUE AVEC NOTRE AVENIR

DES EXCLUSIONS MAIS TOUJOURS PAS D'EMPLOI !

Par ces mécanismes d'exclusion et de retardement des droits aux allocations, l'objectif gouvernemental est clair : diminuer les chiffres du chômage par tous les moyens. Faute d'emplois disponibles, le gouvernement organise l'exclusion préventive des jeunes pour simuler une diminution du nombre de demandeurs d'emploi.



LEXIQUE

- **Stage d'insertion (stage d'attente)** = Période de 12 mois (au minimum) pendant laquelle le jeune demandeur d'emploi ne perçoit aucune allocation. Il doit néanmoins apporter toutes les preuves d'une recherche active de travail, sans quoi il sera sanctionné par l'ONEM, par un prolongement du stage d'insertion de 6 mois.
- **ONEM** = Organisme fédéral chargé de payer les allocations de chômage, d'insertion, et de contrôler les demandeurs d'emploi.
- **Allocations d'insertion** = Allocations que le demandeur d'emploi perçoit après un stage de minimum 12 mois. Le jeune perçoit les allocations d'insertion pendant une période maximale de 3 ans.
- **Allocations de chômage** = Allocations acquises en cas de perte de travail pour toute personne ayant travaillé l'équivalent d'un an à temps plein sur une période de maximum 21 mois... Ce sont les allocations sur base du travail. Ces allocations dépendent de ta situation familiale et représentent un pourcentage de ton dernier salaire.

- Prénom : Deslie
- Date de naissance : 09/02/1990
- Nombre d'années d'étude accordées : 17
- Années effectuées : 19
- Parcours scolaire : Une année à l'étranger, un bac en coopération internationale, un bac en tourisme.

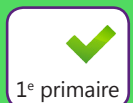
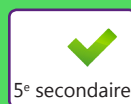
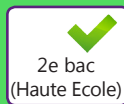
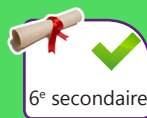
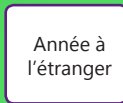
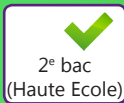


Carte Destin

Vous avez l'opportunité de vivre une année à l'étranger. C'est une chance que vous ne devez pas laisser passer !

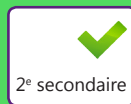
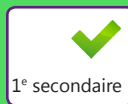
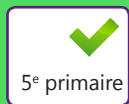
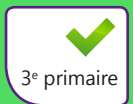
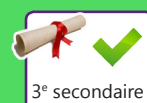
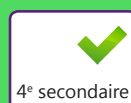
« Quand j'ai commencé mon second bachelier, ce système n'existait pas. Je n'ai jamais raté et malgré tout, je n'aurai pas droit aux allocations. »

-02



❌ ? Arrivée ?

Deslie termine ses études à 25 ans. Elle n'aura jamais droit aux allocations d'insertion





LE GOUVERNEMENT JOUE AVEC NOTRE AVENIR

Juan et Karl partagent le même parcours scolaire, les mêmes projets professionnels. La seule chose qui les différencie: Juan est né 3 mois après Karl. Et pourtant ! Les conséquences sont financièrement décisives...

Conséquences pour Karl :

- 1) Pas d'allocations
- 2) Possibilité d'aides à l'emploi fortement limitée.

Allocation d'insertion

✗

CDD de 6 mois

✓

Allocation d'insertion 25 ans - 24 ans

✗

Inscription Actiris/Forem

✓

Diplômé 24 ans - 23 ans

✓

BAC 22 ans - 21 ans

✓

1e bac (univ)

✗

CESS 18 ans - 17 ans

✓

Karl-
20/06/1991

Juan -
20/09/1991



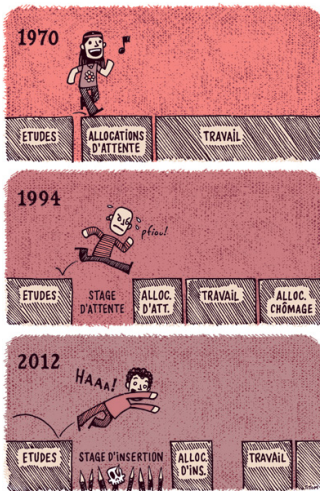
1



2

LA PRÉCARITÉ DE LA JEUNESSE EST UN PROGRAMME POLITIQUE

En durcissant les possibilités d'ouvrir le droit des jeunes aux allocations d'insertion, le gouvernement plonge la jeunesse dans une précarité qu'il assume pleinement : loin d'être une suite de mesures isolées, la précarisation de la jeunesse est organisée par un agenda politique.



1951

- Introduction du **stage d'attente** : **75 jours** après les études.

1993
1994

- Entre 156 et **312 jours de travail requis** pour bénéficier des allocations de chômage au lieu des 4 semaines.
- La **stage d'attente** passe de 150 à **233 jours** pour les 18-25 ans.

2012
janvier

- Limitation de la durée des allocations d'insertion à **36 mois**.
- Modification de la notion d'**emploi convenable**, le jeune doit accepter après 3 mois de stage d'insertion n'importe quel emploi hors de son domaine d'étude.

2013
Août

- Instauration du **double contrôle** (7e et 11e mois du stage) **de recherche d'emploi** pendant le stage d'insertion.

2015
janvier

- Le jeune qui sort des études après l'âge de **24 ans** ne peut plus demander d'allocations d'insertion. Celui qui sort entre 23 et 24 ans ne devra absolument pas rater le contrôle de recherche d'emploi pendant le stage d'insertion.

2015
septembre

- Le jeune entre **18 et 21 ans** qui n'aura pas de diplôme du secondaire ou de formation en alternance ne pourra plus prétendre aux allocations.

2015
2019

- **A quand la prochaine attaque ? Assez joué ! Rejoins les Jeunes CSC !**



ASSEZ JOUÉ, WWW.JEUNES-CSC.BE

- Prénom : Julien
- Date de naissance : 13/06/1990
- Nombre d'années d'étude accordées : 17
- Années effectuées : 18
- Parcours scolaire : Une année en informatique réussie (réorientation), 2 années réussies en mathématique (réorientation), un bac en conseiller social



Carte Destin

Vous prenez du temps à définir les études qui vous plaisent.

« Sans allocations d'insertion, je n'ai pas eu d'autre choix que de pousser la porte du CPAS. »

-01





QUELQUES CHIFFRES

25000 jeunes seront exclus des statistiques chaque année à la sortie de leurs études suite aux mesures du gouvernement Michel (sortie des études avant 24 ans et condition de diplôme pour les moins de 21 ans)

20% des jeunes n'étaient pas sortis des études à 24 ans en 1997.

18 432 demandeurs d'emploi, dont 63% de femmes, sont privés d'allocations en janvier 2015.

22 487 jeunes demandeurs d'emploi voient leur stage prolongé de 6 mois en 2014. Attention, le jeune de 24 ans est obligé d'avoir 2 évaluations positives successives s'il veut ouvrir ses droits aux allocations d'insertion.



21% de jeunes en plus en stage d'attente en 2014 par rapport à l'année 2011. Ils disparaîtront des statistiques en 2015.

25 674 jeunes sont en stage d'insertion en avril 2015. 25 674 jeunes sont potentiellement sans revenus.

2€ pour chaque 100€ de fraude fiscale (26 milliards par an) suffisent à financer les allocations d'insertion dans les conditions telles qu'elles étaient annoncées avant 2012.



ASSEZ JOUÉ, WWW.JEUNES-CSC.BE



LE GOUVERNEMENT JOUE AVEC NOTRE AVENIR



Veuillez cocher la ou les raison(s) pour la/lesquelle(s) tu as pris du retard dans tes études :

- Tu es né(e) avant le 8 août.
- Tu t'es essayé(e) à la télé réalité pendant quelques mois.
- Tu as cru que tu pouvais te tromper d'orientation pendant tes études.
- Ton petit chat est tombé du toit.
- Tu as cru que tu pouvais prendre un an à l'étranger pour apprendre une langue après tes secondaires.
- Tu as cru que tu avais le droit à l'échec en secondaire.
- Tu as été en prison.
- Tu n'as pas eu ton CEB du 1^e coup.
- Tu es parti(e) pour sauver les ours polaires.
- Tu as cru qu'on te pardonnerait tes deux mois de maladie qui t'ont fait rater tes examens.
- Tu ne savais pas trop quoi faire et tu as cru qu'on pouvait faire une année sabbatique.
- Tu as cru que tu pouvais partir à l'aventure à la fin de tes études, même si tu ne demandais aucune allocation.

- **Prénom** : Vincent
- **Date de naissance** : 05/06/1989
- **Nombre d'années d'étude accordées** : 17
- **Années effectuées** : 19
- **Parcours scolaire** : Un bac en technicien audiovisuel, une année passerelle, un master en réalisation.

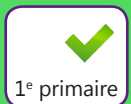
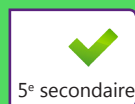
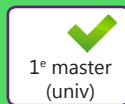
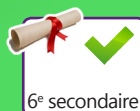


Carte Destin

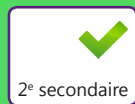
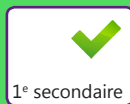
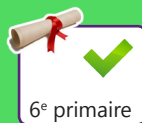
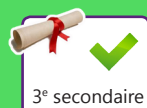
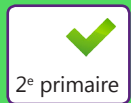
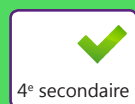
Pas de chance ! Vous passez votre tour sur la case 6e secondaire.



« Une année échouée en secondaire et une année passerelle ont suffit pour me priver d'allocations. J'ai l'impression d'être pénalisé ! »

-02



? Arrivée ?
 Vincent termine ses études à 25 ans. Il n'aura jamais droit aux allocations d'insertion



- **Prénom** : Maëlle
- **Date de naissance** : 28/12/1990 + 
- **Nombre d'années d'étude accordées** : 17 +  = 18
- **Années effectuées** : 19
- **Parcours scolaire** : Un bac en coopération internationale, 1 an au Pérou (volontariat), un bac en assistante sociale



Carte Destin

Vous êtes né(e) après le 08 août. Vous bénéficiez d'un joker dans votre parcours scolaire.

« 800€ pour payer mon loyer et mes charges, c'est limite, mais ça m'aide au moins à vivre et à me déplacer pour mes entretiens d'embauche. »

+01 



3e bac
(Haute-Ecole)

2e bac
(Haute Ecole)

1e bac
(Haute-Ecole)

6^e secondaire

5^e secondaire

Départ

Volontariat
au Pérou

2^e bac
(Haute-Ecole)

3^e bac
(Haute-Ecole)

4^e secondaire

1^e primaire

? Arrivée ?

Maëlle a presté son stage d'insertion pendant son voyage au Pérou. A ce moment là, elle avait moins de 24 ans. Maëlle bénéficie des allocations d'insertion.

3^e secondaire

2^e primaire

2^e secondaire

3^e primaire

4^e primaire

5^e primaire

5^e primaire

6^e primaire

1^e secondaire

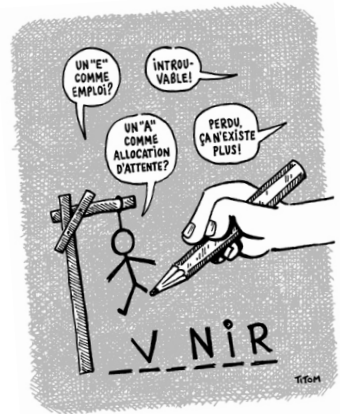
POURQUOI LES ALLOCATIONS SONT UTILES ? LA VISION DES JEUNES CSC

Les allocations d'insertion doivent être un **droit pour chaque jeune qui sort des études**. Considérer qu'un jeune n'a droit qu'à 17 années d'étude ne permet pas le droit à l'échec, le droit à l'erreur pour le jeune qui veut faire

PROTECTION SOCIALE
POUR TOUS

des études de niveau master ou même pour le jeune qui finit un bachelier après avoir galéré en secondaire ou en début de supérieur. Même les jeunes au parcours parfait ne sont pas à l'abri : le gouvernement ne reconnaît plus le droit de s'émanciper autrement que par l'insertion stricto sensu dans le monde du travail. L'expérience de volontariat à l'étranger après les études, fini ! L'année à l'étranger pour étudier une langue, fini !

Les allocations d'insertion, c'est surtout un **filet de sécurité pour les mois de non-travail**. Supprimer l'accès à ces allocations à des dizaines de milliers de jeunes chaque année, c'est donc les laisser sans revenus et sans perspectives de se lancer. La génération Tanguy restera, contrainte, à la maison car comment prendre son indépendance quand on ne sait pas quel revenu on aura dans 3 mois. Imaginez le jeune qui décroche un CDD de 3 mois à 1500€ bruts et qui n'est pas engagé ensuite, quand pourra-t-il faire des projets ? Il dépendra de la solidarité familiale, dont les ressources financières sont variables. Les allocations d'insertion palliaient à ça.



Le but des allocations d'insertion est de **permettre au jeune de sereinement chercher du boulot** et définir son projet professionnel. Premièrement en lui permettant de disposer de moyens financiers pour la recherche : envoyer des CV, ça coûte ! Se déplacer à un entretien d'embauche, ça coûte ! Deuxièmement en lui permettant de cibler les entreprises où il aimerait travailler. On ne trouve pas en 1 mois le boulot qui nous convient. Il faut parfois attendre plusieurs mois avant qu'une offre intéressante n'arrive. Sans ressources, le jeune sera forcé de postuler à un job pour lequel il est surqualifié et/ou pour lequel il n'est pas motivé. Sans argent pour vivre entre-temps, il risque de s'enfermer dans un contrat où il est surdiplômé tout en prenant le boulot qu'un jeune moins qualifié aurait pu faire.



ASSEZ JOUÉ, WWW.JEUNES-CSC.BE

- **Prénom** : Alexis
- **Date de naissance** : 07/02/1994
- **Nombre d'années d'étude accordées** : 17
- **Années effectuées** : pas encore déterminé
- **Parcours scolaire** : Un double cursus en science politique et en science économique (en cours).



Carte Destin

Vous décidez de faire un double cursus.

Heureusement, je peux compter sur le soutien financier de mes parents pour terminer mon cursus, mais je suis conscient que ce n'est pas le cas de tout le monde... C'est injuste !

-01



Double cursus :
3^e Science po
2^e sc éco



Double cursus :
2^e Science po ✓
1^e sc éco ✓

Double cursus :
1^e Science po ✓
1^e Philo ✗

✗
1^e bac science po



6^e secondaire

Départ

?

? Arrivée ?

Alexis terminera ses études à plus de 25 ans. Il n'aura jamais droit aux allocations d'insertion



5^e secondaire



1^e primaire



4^e secondaire



2^e primaire



3^e secondaire



3^e primaire



4^e primaire



5^e primaire



6^e primaire



1^e secondaire



2^e secondaire

TU ES JEUNE !

- Tu as entre 15 et 25 ans ?
- Tu cherches un job étudiant ?
- Tu termines tes études ?
- Tu veux des infos et des conseils liés à l'emploi ?
- Tu veux être informé des projets des Jeunes CSC ?
- Tu veux militer avec nous aux Jeunes CSC ?

AFFILIE-TOI GRATUITEMENT AUX JEUNES CSC

Nom:

Prénom:

Rue: N°:

Code postal: Localité:

Pays:

Date de naissance:

Registre national:

Tel:

E-mail:

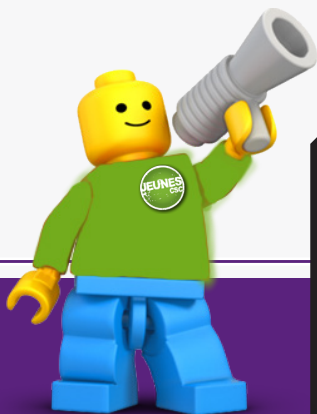
Je suis étudiant - demandeur d'emploi - apprenti

Signature :



ASSEZ JOUÉ, WWW.JEUNES-CSC.BE

TOI AUSSI TU VEUX CHANGER CES RÈGLES DU JEU ABSURDES ?



CONTACTE-NOUS :

- 0495 73 33 11 / 0471 28 52 51
- www.jeunes-csc.be
- Facebook : Jeunes CSC
- jeunes-csc@jeunes-csc.be



NOS CAMPAGNES :

La CSC demande de soutenir largement la proposition de loi 36-63 et à déclarer :
« JE PRENDS MES RESPONSABILITÉS,
JE NE PEUX PAS ME RÉSOUDRE À
LAISSER 100.000 PERSONNES TOMBER DANS LA PAUVRETÉ ! »

NON à LA LIMITATION DANS LE TEMPS DES ALLOCATIONS D'INSERTION !

NON aux CONDITIONS DE DIPLOME POUR L'ACCÈS À L'ALLOCATION D'INSERTION !

NON au RABAISSEMENT DE 30 à 25 ANS POUR L'ACCÈS AUX ALLOCATIONS D'INSERTION

26 pour chaque 100€ volés par les vrais tricheurs suffirait pour financer la mesure !

OUI à UNE JUSTICE FISCALE !

OUI à DE L'EMPLOI DE QUALITÉ !

36-63, ca peut changer !

Suivez la campagne et les actions à venir :
Facebook : laCSC
Twitter : @la_csc
#la3663
www.lacsc.be

JE SUIS
TANGUY